



ARRETE N° 2023-AR-304

**Arrêté de délégation de signature de Madame la Présidente  
au Directeur Général des Services  
dans le cadre du rachat de la société de projet du parc photovoltaïque au sol de la FIEFFE**

La Présidente du Syndicat départemental d'énergies du Calvados,

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 concernant la délégation par le président d'un établissement public de coopération intercommunale d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale qu'il administre, et de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,*

*VU la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment l'article 2,*

*VU le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,*

*VU les statuts du SDEC ÉNERGIE, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016,*

*VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 septembre 2020, relative à l'élection de Madame la Présidente,*

*VU la délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023, relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,*

*VU l'organigramme des services du SDEC ÉNERGIE au 1<sup>er</sup> octobre 2023.*

*VU la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2023, relative aux délégations du Comité Syndical à la présidente pour prendre toutes les dispositions relatives au contrat de rachat de la société de projet du parc photovoltaïque de la FIEFFE.*

CONSIDERANT que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, aux directeurs de département et aux responsables de service.

CONSIDERANT la nécessité, dans le cadre du rachat de la société de projet du parc photovoltaïque au sol de la FIEFFE, et l'indisponibilité de la Présidente et du 1<sup>er</sup> Vice-Président le 27 décembre 2023, de donner délégation à Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services pour la signature de l'acte notarié correspondant.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE donne délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, pour ce qui concerne la signature de l'acte notarié correspondant au rachat de la société de projet du parc photovoltaïque au sol de la FIEFFE.

AR Préfectoral  
le 22/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20231222-23AR0304H1-AR

## ARTICLE 2

---

Madame la Présidente et Monsieur Alban RAFFRAY, sont chargés chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## ARTICLE 3

---

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de notification de ce présent arrêté à l'intéressé.

## ARTICLE 4

---

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président du SDEC ÉNERGIE et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, et sera affichée. Ampliation du présent arrêté sera également transmise à Monsieur Alban RAFFRAY.

## ARTICLE 5

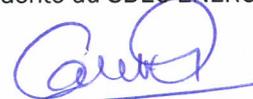
---

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Caen, le 22 décembre 2023



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Notifié à Monsieur Alban RAFFRAY

Le 22/12/2023

Signature :



Mis en ligne sur le site internet du syndicat [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr) le

Transmis à la préfecture le 22 DEC. 2023

Exécutoire le 22 DEC. 2023